



DÉLIBÉRATION N°2022-DEL-094

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-huit novembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Blandine LEFEBVRE, Annic DESSAUX, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Joëlle DOUBET, Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Eric HERBET, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS.

REPRÉSENTÉS :

- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Éric HERBET)
- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Madame Joëlle DOUBET)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Jean CHOMANT (pouvoir à Monsieur Martial OBIN)
- Monsieur Patrick CALLAIS (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Claude LEUMAIRE)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Monsieur Bastien CORITON

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – SIGNATURE DES CONVENTIONS, CONTRATS OU MARCHÉS

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 abrogée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 04 novembre 2020 donnant délégation du Conseil d'administration au Président du Centre de Gestion,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2022 relative au compte-rendu de la délégation du Président au Conseil d'Administration.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3^{ème} alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Ainsi, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 4 novembre 2020 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, Monsieur WEISS, Président du Centre de Gestion, a procédé **du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Contrat n°20/22** : Signature d'un marché pour une durée de 4 ans avec la société « **ORANGE** » – Agence Entreprise Normandie Centre – 2 rue Simone Veil 45402 FLEURY LES AUBRAIS Cedex, pour la prestation de « Maintien en condition opérationnelle de la téléphonie sur IP ; Il comprend le renouvellement de l'ensemble des licences, leur mise en place ainsi que la maintenance de l'installation téléphonique, pour un montant global de 56 765.36 € HT, soit 68 118.43 € TTC pour quatre ans.
- **Contrat n°21/22** : Signature d'un bon de commande avec la société « **AXIANSS** » – Technopôle du Madrillet – 595 avenue Isaac NEWTON – 76801 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, pour l'achat d'un ordinateur portable pour le service juridique pour un montant de 880 € HT, soit 1 056 € TTC.



- **Contrat n°22/22** : Signature d'un bon de commande avec la société « **KOESIO** » – 87 rue Louis Blériot – ZA de la Bretèque – 76235 BOIS-GUILLAUME, pour la prestation de matériel informatique destiné à implémenter une seconde authentification des utilisateurs lors des connexions en VPN. Cette prestation comprend les pièces et la main d'œuvre relatives aux interventions pour un montant de 5 317,60 € HT, soit 6 381.12€ TTC.
- **Contrat n°23/22** : Signature d'un bon de commande avec la société « **AVANT DE CLIQUER** » – 129 rue Edouard Delamare – 76160 SAINT MARTIN DU VIVIER, pour la sensibilisation continue des agents à la cyber sécurité (mail piégés ; hameçonnage,) pour un montant annuel de 3 992 € HT, soit 4 790.40 € TTC.

Dès lors, compte tenu des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 04 Novembre 2020.

Le Secrétaire,
Christophe BOUILLON



Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Jean-Claude WEISS



